

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur du Produit

Nom Commercial ou Désignation Arsénite de potassium, 0.1 N VS

Numéro de Produit R5872510

**Autre Identification des Numéros de
Produit** R5872510-1C

1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Réactif de laboratoire général

1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Compagnie Ricca Chemical Company

Adresse 412 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

Téléphone 888-467-4222

1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA) 800-424-9300

CHEMTREC (International) 1+ 703-527-3887

1.5. Adresse du distributeur

Ricca Chemical Company

412 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

SECTION 2: Identification des Dangers

2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Classe de danger	Catégorie	Mention de danger	Mentions de précaution
Toxicité aiguë - voie orale	Catégorie 4	H302	P264,P270,P301+P312,P330,P501
Cancérogénicité	Catégorie 1A	H350	P201,P202,P280,P308+P313,P405, P501
Dangers pour le milieu aquatique - court terme (aigu)	Aiguë 3	H402	P273,P501
Dangers pour le milieu aquatique - long terme (chronique)	Chronique 3	H412	P273,P501

2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

Pictogrammes



Mot de Signal: **Danger**

Mentions de Danger:

REMARQUE : Les mentions de danger peuvent être combinées sur les étiquettes pour améliorer la clarté et la lisibilité.

Numéro de danger	Mention de Danger:
H302	Nocif en cas d'ingestion
H350	Peut provoquer le cancer
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mentions de précaution:

REMARQUE : Les conseils de prudence peuvent être combinés ou regroupés sur les étiquettes pour améliorer la clarté et la lisibilité.

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

Prévention

Numéro de précaution	Conseil de prudence
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P264	Se laver mains, bras et visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter gants de protection et protection oculaire.

Intervention

Numéro de précaution	Conseil de prudence
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P330	Rincer la bouche.

Stockage

Numéro de précaution	Conseil de prudence
P405	Garder sous clef.

Élimination

Numéro de précaution	Conseil de prudence
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans flux de déchets approprié conformément aux réglementations locales, étatiques, fédérales et internationales.

2.3. Dangers non Classés

Aucun autre danger identifié.

2.4. Ingrédients de toxicité aiguë inconnue

3.9 pour cent de ce mélange est constitué d'ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

3.1. Composants du Mélange

Nom chimique (UICPA)	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Poids%
water	eau	7732-18-5	95.21
potassium hydrogen carbonate	Bicarbonate de potassium	298-14-6	3.90
arsenic (III) oxide	Trioxyde d'arsenic; Diarsenic trioxide; White arsenic	1327-53-3	0.48
potassium hydroxide	Hydroxyde de potassium; caustic potash	1310-58-3	0.41

SECTION 4: Premiers Soins

4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

Lentilles de Contact: Peut provoquer une irritation et des brûlures.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Diluer immédiatement avec de l'eau ou du lait. Provoquer des vomissements. Appelez un médecin.

Inhalation: On ne s'attend pas à ce qu'il ait besoin des premiers soins. Si nécessaire, retirer à l'air frais.

Contact avec la Peut provoquer une irritation, une rougeur, et une douleur.

Peau:

4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Peut provoquer le cancer ATTENTION ! Cette solution est toxique et contient un cancérigène connu. Peut être fatal en cas d'ingestion. Peut causer des dommages au foie et aux reins. En cas d'ingestion, diluer immédiatement avec de l'eau et faire vomir. Contacter un médecin. Laver abondamment à l'eau les zones de contact. Pour les yeux, consulter un médecin. CONTACT AVEC LES YEUX : Peut causer une irritation et des brûlures. CONTACT AVEC LA PEAU : Peut causer de l'irritation, de la rougeur et de la douleur. EFFETS CHRONIQUES / CARCINOGENICITÉ : L'exposition chronique peut entraîner des lésions rénales et hépatiques.

4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Irriguez immédiatement avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Retirer à l'air frais. Donner une respiration artificielle si nécessaire. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Rincez immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlevez tous les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon, puis rincer à nouveau avec de l'eau. Appelez un médecin si une irritation se développe. Diluer immédiatement avec de l'eau ou du lait. Provoquer des vomissements. Appelez un médecin.

SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

5.1 Moyens d'Extinction

Utiliser tous les moyens appropriés pour éteindre les feux Approximativementnants.



Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

Ne présente aucun risque d'incendie ou d'explosion.

5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Utiliser une tenue de protection et un appareil respiratoire appropriés pour lutter contre les incendies Approximativementnants.

SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Porter gants de protection et protection oculaire.

6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Ne pas rincer à l'égout. Absorber avec un matériau approprié. Containerize for disposal with a hazardous waste disposal facility. Éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 7: Manutention et Stockage

7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Garder sous clef. Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques.

SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

OSHA américaine - Limites d'exposition admissibles (PEL) - Moyennes pondérées dans le temps (TWA)

Nom chimique	Numéro CAS	Limite d'exposition
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	"10 µg/m ³ TWA (as As)" As Arsenic, inorganic compounds [RR-00065-7]

OSHA américaine - Limites d'exposition admissibles (PEL) - Limites maximales

Aucune limite n'a été trouvée.

OSHA américaine - Limites d'exposition admissibles (PEL) - Limites d'exposition à court terme (STEL)

Aucune limite n'a été trouvée.

OSHA américaine - Substances chimiques spécifiquement réglementées

Nom chimique	Numéro CAS	Limite d'exposition
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	"10 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1018; except Arsine, as As); 5 µg/m ³ Action Level (as As)" As Inorganic arsenic compounds [RR-00065-7]

ACGIH - Valeurs limites d'exposition - Valeurs plafonds (TLV-C)

Nom chimique	Numéro CAS	Limite d'exposition
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	2 mg/m ³ Ceiling

ACGIH - Valeurs limites d'exposition - Limites d'exposition à court terme (TLV-STEL)

Aucune limite n'a été trouvée.

ACGIH - Valeurs limites d'exposition - Moyennes pondérées dans le temps (TLV-TWA)

Nom chimique	Numéro CAS	Limite d'exposition
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	"0.01 mg/m ³ TWA (as As)" As Arsenic inorganic compounds [RR-00065-7]

8.2. Controles de Exposición

Aucun contrôle spécifique n'est requis. Système normal de ventilation de la pièce est adéquat.

8.3 Equipement de Protection Individuelle

Protection Respiratoire: La ventilation normale de la pièce est adéquate.

Protection de la Peau: Gants résistants aux produits chimiques.

Protection des Yeux: Lunettes de sécurité.



Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique:	liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Données non disponibles.
Seuil d'Odeur:	Données non disponibles.
Point de Fusion / Congélation:	Approximativement 0°C
Point d'Ébullition Initial / Plage:	Approximativement 100°C
Inflammabilité:	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité / d'explosivité:	Données non disponibles.
Point d'éclair:	non inflammable
Température d'Auto-Inflammation:	Données non disponibles.
Température de Décomposition:	Données non disponibles.
pH:	Approximativement 8
Viscosité cinématique:	Données non disponibles.
Solubilité:	miscible
Pression de Vapeur:	Données non disponibles.
Taux d'Évaporation:	Données non disponibles.
Mass volumique et densité relative:	1.03
Densité de Vapeur relative:	Données non disponibles.
Caractéristiques des particules:	Données non disponibles.
Coefficient de Partage n-octanol/eau (valeur logarithmique):	Données non disponibles.

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Acides, fer, acide tannique, fluorure d'hydrogène, chlorate de sodium, mercure.

10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas.

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

SECTION 11: Données Toxicologiques

11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

Toxicité Aiguë - Exposition Orale:

Estimation de la toxicité aiguë par voie orale (ETA): 1020 mg/kg(calculé)

Nom chimique	Numéro CAS	Toxicité
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Oral LD50 Rat 205 mg/kg (Source: Canada_HSA)
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	Oral LD50 Acute Toxicity Estimate 5 mg/kg (Source: ECHA)

Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:

Pas de toxicité aiguë.

Nom chimique	Numéro CAS	Toxicité
Bicarbonate de potassium	298-14-6	Dermal LD50 Rabbit >2000 mg/kg (Source: ECHA_API)

Toxicité aiguë - Exposition par inhalation:

Pas de toxicité aiguë.

Nom chimique	Numéro CAS	Toxicité
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	Inhalation LC50 Acute Toxicity Estimate 0.5 mg/L 4 h (Source: ECHA)
Bicarbonate de potassium	298-14-6	Inhalation LC50 Rat >4.88 mg/L 4.5 h (no deaths occurred, dust, Source: ECHA_API)

11.2 Cancérogénicité

Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)

Nom chimique	Numéro CAS	Classification
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	Group 1 (Carcinogenic to Humans) - Supplement 7 [1987] (listed under Arsenic and arsenic compounds)

Programme national de toxicologie (NTP)

Nom chimique	Numéro CAS	Classification
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	"Known Human Carcinogen" As Arsenic, inorganic compounds [RR-00065-7]

Agents cancérogènes spécifiquement réglementés par U.S. OSHA

Nom chimique	Numéro CAS	Classification
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	"see 29 CFR 1910.1018 (except Arsine)" As Inorganic arsenic compounds [RR-00065-7]



Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

11.3 Información Toxicológica Adicional:

Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer le cancer.

SECTION 12: Données Écologiques

12.1. Écotoxicité

Nom chimique	Numéro CAS	Espèces	Exposition	Toxicité
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	Freshwater Fish	Acute	LC50 96 h Pimephales promelas 135 mg/L (IUCLID); LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 18.8 - 21.4 mg/L [flow-through] (EPA); LC50 96 h Oncorhynchus mykiss >1000 mg/L [static] (EPA)

12.2. Persistance et Dégradabilité

Données non disponibles

12.3. Potentiel Bioaccumulatif

Données non disponibles

12.4. Mobilité dans le Sol

Données non disponibles

12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables

Données non disponibles

SECTION 13: Données sur l'Élimination

13.1. Méthodes de Traitement des Déchets

Données non disponibles



Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

SECTION 14: Informations Relatives au Transport

14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Non Réglementé Selon les Réglementations DOT.

14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Non Réglementé Conformément à la Réglementation de l'IATA sur les Marchandises Dangereuses.

14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Non Réglementé Selon les Réglementations TDG.

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

SECTION 15: Informations sur la Réglementation

15.01. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	"10 µg/m ³ TWA (See 29 CFR 1910.1018, except Arsine, as As); 5 µg/m ³ Action Level (See 29 CFR 1910.1018, except Arsine, as As)" As Inorganic arsenic compounds [RR-00065-7]

15.02. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Danger

Nom chimique	Numéro CAS	RQ	TPQ
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	100 lb lower TPQ; 10000 lb upper TPQ	1 lb EPCRA RQ

15.03. Loi sur les Modifications et Réautorisations de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimique

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	1000 lb final RQ; 454 kg final RQ
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	1 lb final RQ; 0.454 kg final RQ

15.04. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxique

Nom chimique	Numéro CAS	Liste	Informations réglementaires
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	Emission Reporting	"0.1 % de minimis concentration (includes any unique chemical substance that contains Arsenic as part of that chemical's infrastructure, listed under Chemical Category N020)" As Arsenic, inorganic compounds [RR-00065-7]

15.05. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Present
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	Extraordinarily hazardous

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

15.06. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Environmental hazard
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	Environmental hazard; Special hazardous substance

15.07. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	sn 1571
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	sn 0161

15.08. Proposition de la Californie 65

Nom chimique	Numéro CAS	Informations réglementaires
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	"carcinogen, 2/27/1987" As Arsenic, inorganic compounds [RR-00065-7]
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	"developmental toxicity, 5/1/1997" As Arsenic inorganic oxides [RR-03689-5]
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	"0.06 µg/day NSRL (inhalation, listed under Arsenic); 10 µg/day NSRL (except inhalation, listed under Arsenic)" As Arsenic, inorganic compounds [RR-00065-7]

15.09. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste	Statut
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	DSL	Present
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	DSL	Present
Bicarbonate de potassium	298-14-6	DSL	Present
eau	7732-18-5	DSL	Present

15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

Nom chimique	Numéro CAS	Statut
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Present (ACTIVE)
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	Present (ACTIVE)
Bicarbonate de potassium	298-14-6	Present (ACTIVE)
eau	7732-18-5	Present [XU] (ACTIVE)

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste	Numéro
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	EINECS	215-181-3
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	EINECS	215-481-4
Bicarbonate de potassium	298-14-6	EINECS	206-059-0
eau	7732-18-5	EINECS	231-791-2

15.12. Chine - Inventaire des substances chimiques existantes (IECSC)

Nom chimique	Numéro CAS	Statut
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Present [27680]
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	Present [29706]
Bicarbonate de potassium	298-14-6	Present [34139]
eau	7732-18-5	Present [32224]

15.13. Corée du Sud - Inventaire des substances chimiques existantes (KECI/KECL)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste	Statut
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	Annex 1	Present [KE-29139]
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	Annex 1	Present [KE-09858]
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	Annex 3	"Present (97-1-119)" As Arsenic compounds [RR-00625-7]
Bicarbonate de potassium	298-14-6	Annex 1	Present [KE-29127]
eau	7732-18-5	Annex 1	Present [KE-35400]

15.14. Japon - Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)

Nom chimique	Numéro CAS	MITI No.
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	(1)-369
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	(1)-35, (9)-2400
Bicarbonate de potassium	298-14-6	(1)-153
eau	7732-18-5	- (listed on Japanese Pharmacopoeia 8th Edition)

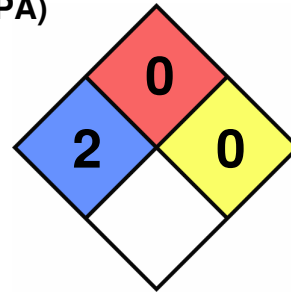
SECTION 16: Autres Informations

Fiches de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (HPR 2022)

16.1. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

Santé: 2
Inflammabilité: 0
Réactivité: 0
Danger Spécial:



16.2 Révision du Document

Date de la Dernière Révision:
2026-05-06

AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et RICCA CHEMICAL COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.